

SALBUTAMOL INHALÉ ET DOPAGE

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Autrement appelée « Ventoline® », ce médicament composé de Salbutamol est un « bêta-2 agoniste » indiqué dans le traitement des crises d'asthmes.

Il s'agit d'un bronchodilatateur (il provoque l'augmentation du calibre des bronches). La Ventoline® s'administre par inhalation grâce à un nébulisateur.



DE NOMBREUX ATHLÈTES SOUFFRENT D'ASTHME.

La population est composée d'environ 7% d'asthmatiques dont 80% présentent un bronchospasme d'effort (bronchospasme = diminution rapide et involontaire du calibre des bronches causée, dans ce cas précis, par la réalisation d'un effort sportif). Cette contraction brutale peut entraîner une détresse respiratoire aiguë, avec parfois des conséquences gravissimes. Il n'est donc pas rare de rencontrer des sportifs prenant de la Ventoline® dans le cadre d'activités sportives.

L'UTILISATION A DES FINS DE DOPAGE.

L'utilisation du Salbutamol à des fins de dopage est cependant une réalité dans le monde du sport. Tout produits dopant confondus, la prévalence du dopage serait de 3 à 5% chez les enfants et adolescents sportifs. Statistiquement, un

enfant ou adolescent sportif sur 20 déclare utiliser des produits dopants pour pratiquer son activité physique, soit au minimum un jeune par club.

Chez les amateurs adultes, la prévalence du dopage serait de 5 à 15%. Une étude française de 2001 rapporte que les principales substances détectées sont le cannabis (25 % des cas), le Salbutamol (21% des cas), les stimulants (19%), les corticoïdes (17%), les stéroïdes anabolisants (9%).

Le Salbutamol est donc utilisé comme substance dopante car il possède des propriétés ergogéniques (c'est à dire qui améliore ou est susceptible d'améliorer le travail musculaire) spécialement lorsqu'il est administré à haute dose. Cette administration peut entraîner des manifestations indésirables avec les risques nécessairement associés.

UNE SIMPLE DÉCLARATION D'USAGE SUFFIT.

L'utilisation thérapeutique, c'est à dire propre à guérir ou soulager des maladies, chez le sportif, est autorisée pour le Salbutamol inhalé : maximum 1600 microgrammes par 24 heures, sans excéder 800 microgrammes par 12 heures.

Cette utilisation est sans nécessité de demande d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) ; une simple déclaration d'usage suffit : elle est adressée à l'AFLD (Agence Française de Lutte contre le Dopage), le formulaire officiel est à télécharger sur son site internet. Elle est rédigée par un médecin, accompagnée du courrier d'un pneumologue qui atteste avec des arguments cliniques bien détaillés que le sportif présente un asthme et détaille le traitement prescrit ainsi que sa durée, les posologies etc. En cas de contrôle positif le sportif devra justifier de la réalité de son asthme.

Le Salbutamol est toujours interdit en utilisation détournée et à des concentrations supérieures à 1000 ng/ml dans les urines. Mais à une utilisation normale pour soigner son asthme, le sportif sera en dessous de cette limite.

Cette limite de 1000 ng/ml permet pas de faire le tri entre les tricheurs et les vrais sportifs asthmatiques.

Arnaud BOURJALLIAT
Médecin